de la control de la susdite municipalité de les lots suivants du cadastre, savoir : depuis et ment de la lots suivants du cadastre, savoir : depuis et ment de la cadastre ment, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Haut de la Grande-Côte de Sainte-Rose."

" 5° Détacher de la susdite municipalité de la paroisse " de Sainte-Rose, comté de Laval, les lote de la compa et v lots suivants du cadastre, savoir : depuis et y compris le lot No 392 jusqu'au No 422, inclusive sivement, et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Côte des Perrons."

Ces érections de nouvelles municipalités scolaires ne prendront effet que le ler juillet prochain, 1897. — Gazette officielle, 31 octobre der-

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dissolution de la dissidence du canton de Compton, dans le comté de Compton.

Ordre en conseil du 18 octobre 1896.

GOUVERNEUR en conseil d'ordonner, qu'attende tendu que les syndics dissidents de la municipalité du canton de Compton, dans le comté de Compton, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité. Palité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité du canton de Compton, dans ledit carton de Compton, est dissoute, et elle est par les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu. — Gazette officielle, 31 octobre

Association Dentaire de la Province de Québec.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

MERCREDI, LE 7 OCTOBRE 1896.

Rzaminateurs... H. Aspinwall Howe, M. A., LL. D. L'abbé Verreau, LL. D.

FRANÇAIS.

LE BOURGEOIS GENTILHOMME, IV, 3.

- 1. Covielle. Monsieur, je ne sais si j'ai l'honneur d'être connu de vous.
 - 2. M. Jourdain. Non, Monsieur.
- 3. Covielle (étendant la main à un pied de Je vous ai vu que vous n'étiez pas plus grand que cela.....

- 4. Vous étiez le plus bel enfant du monde, et toutes les dames vous prenaient dans leurs bras pour vous baiser.
 - 5. M. Jourdain. Pour me baiser?
- Oui. J'étais grand ami de feu 6. Corielle. monsieur votre père.
 - 7. M. Jourdain. De feu monsieur mon père?
- 8 Covielle. Oui. C'était un fort honnête gentilhomme.
 - 9. M. Jourdain. Comment dites-vous?
 - 10. Covielle. Je dis que c'était un fort honnête
- 11. M. Jourdain. Et vous l'avez connu pour gentilhomme?
 - 12. Covielle. Sans doute.
- 13. M. Jourdain. Il y a de sottes gens qui me veulent dire qu'il a été marchand.
- 14. Covielle. Lui, marchand? c'est pure médisance, il ne l'a amais été. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant, fort officieux; et comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui et en donnait à ses amis pour de l'argent.
- 1. Quel est l'infinitif actif des verl es je sais, être connu (1)? Sont-ils actifs ou neutres, réguliers ou irréguliers?
- 2. Conjuguez a) le présent et le futur de l'indicatif; b) le présent et l'imparfait du subjonctif de ces deux verbes.
- 3. Pourrait-on dire "être connu par vous"? Après le participe passé, quand emploie-t-on de?... par?
- 4. Quelles espèces de mots sont non (2)? oui (6)? sans doute (12)?
- 6. Quel est le genre du mot enfant? Pourquoi a-t-on écrit bel enfant (4)?
- 7. Quelles espèces de mots sont a) grand dans les extraits (3) et (6); b) fort (8)? Quelle en est la signification? Sont-ils variables ou invariables? Motivez votre réponse.
- 8. Dans, l'extrait (3) que est employé deux fois : Quelle espèce de mot est-il? Quelle en est la signification dans chaque cas?
- 9. Quelles sont les règles que suivent les adjectifs feu (7), nu et demi?
 - 11. Dans quel sens le mot honnête est-il